

Le mot des coéditrices

Kerline Joseph et Adeline Magloire Chancy

En s'engageant dans une réflexion pour l'action, le Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle (GRAHN) devait nécessairement se pencher sur la condition des femmes haïtiennes. Il a d'ailleurs annoncé cette préoccupation dès le premier numéro de sa revue *Haïti Perspectives* (vol. 1, n° 1) avec un article de Maude Comeau-Toussaint qui analysait la situation des femmes dans le contexte post-séisme et soulignait le rôle que ces dernières sont appelées à jouer dans la reconstruction. Le moment est enfin venu de consacrer un numéro spécial à cette importante problématique.

Notre appel à contribution a généré une réponse fournie, avec des textes provenant aussi bien de l'intérieur du pays que de compatriotes vivant à l'étranger, où se déploie une réflexion riche et profonde dont se dégagent de nombreuses pistes pour la recherche et l'action.

En guise d'introduction à ce numéro, **Adeline Magloire Chancy** nous offre une analyse de la « Réponse institutionnelle aux obligations créées par les conventions internationales ». Cette analyse traitant de la réponse de l'État haïtien aux obligations créées par les conventions internationales, rappelle que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) offre non seulement un cadre conceptuel, mais sert de guide pratique aux États qui la ratifient et doivent la mettre en application localement. Tout compte fait, cette convention considérée dans son ensemble, aussi bien le texte original que les recommandations générales qui l'accompagnent et l'enrichissent, constitue en soi le cadre général d'une véritable politique d'égalité des sexes.

Le texte de **Kerline Joseph** et de **Mélissa Roussel**, intitulé « La sécurité des femmes haïtiennes, une préoccupation à intégrer dans les pratiques du pays », s'attache à définir les notions de sécurité et de vulnérabilité. Il est du ressort de l'État de mettre en place des mesures de sécurité et de réduire la vulnérabilité des femmes, et les auteures explorent les voies et les moyens pour y arriver. Elles font une mise en garde contre le danger de s'appuyer sur la résilience, notion souvent évoquée pour qualifier le comportement des femmes haïtiennes, mais qui peut se révéler, selon elles, être un « véritable couteau à double tranchant ». Puisqu'on est en présence d'un problème mondial, de nombreuses références à des modèles expérimentés dans d'autres pays en vue de garantir la sécurité des femmes étayent leur argumentation. Les auteures font également référence au Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes dont la première phase (2005-2011) a été évaluée à mi-parcours en 2008 avec tous les acteurs concernés, et dont la deuxième phase (2012-2016) est en cours.

Traditionnellement et encore dans les sociétés modernes, l'absence ou la sous-représentation des femmes dans l'espace politique et les postes de direction d'État demeure une démonstration flagrante de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Deux articles, ceux de Myrlande Pierre et de Sabine Manigat, traitent de cette problématique qui est d'actualité sur la scène politique haïtienne, alors que le principe du quota de 30 % de femmes a été admis dans les amendements récents à la Constitution de 1987. Des secteurs d'État et des organisations de la société civile se sont concertés récemment pour présenter au Conseil électoral des propositions à inscrire dans la loi électorale en vue de l'application du quota.

L'article de **Myrlande Pierre**, « La représentation paritaire dans la conduite des affaires publiques en Haïti : Un objectif démocratique à atteindre », est alimenté par des entrevues réalisées en Haïti avec des personnalités représentatives ayant occupé des postes de gouvernance et ayant elles-mêmes réfléchi à la place des femmes dans la conduite des affaires publiques. Une analyse qualitative met en relief la façon dont « le modèle politique dominant érigé sur des valeurs et des normes dites masculines marque profondément la culture politique haïtienne ». L'auteure aborde les voies et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la participation des femmes et formule pour terminer une série de recommandations visant à saisir le problème dans son ensemble et très loin en amont.

La question que pose **Sabine Manigat** dans « Participation politique des femmes : Qu'est-ce qu'on gagne ? » appelle à une réflexion en profondeur. L'auteure analyse les facteurs qui conditionnent la participation politique des femmes, les mesures spéciales préconisées pour en favoriser l'exercice, et surtout la question qui interpelle : les femmes font-elles la politique autrement ? Son texte, bien documenté, repose sur des références nationales et internationales, et accorde une grande attention à l'examen des politiques publiques.

Professeure à l'Université d'État d'Haïti, Évelyne **Trouillot Ménard** nous livre l'article « Éducation en Haïti : inégalités économiques et sociales et question de genre. La femme dans l'enseignement supérieur », dans lequel elle s'inquiète de la précarité de la présence féminine dans l'enseignement supérieur. Abordant le problème de la faible présence des filles au niveau universitaire sous l'angle des disparités sociales et économiques, elle en souligne la complexité : « Il s'agit de l'exclusion de certaines catégories sociales, de la prédominance constante de l'urbain sur le rural et de la marginalisation des filles à l'intérieur de ces prismes socio-économiques. » Toutefois, selon

l'auteure, l'absence persistante de statistiques ventilées au niveau supérieur du système éducatif pose des limites à l'analyse.

Avec son article « *Cultural Impasse and Structural Change: How to Address Questions of Gender Equity for Haitian Women Across Societal Strata* », **Myriam J. A. Chancy** définit la période actuelle comme une croisée des chemins pour le mouvement des femmes haïtiennes. À partir de la situation de violence de genre et d'impunité dont jouissent les coupables, elle remet en question l'efficacité des mesures étatiques et le poids de la présence des forces internationales. Au-delà de la conjoncture, elle explore les divers niveaux sociaux et les contradictions de classes à travers lesquels s'expriment les inégalités de genre, à la recherche de voies pour dépasser ce qui semble être une impasse. Pour une analyse plus subtile des problèmes et pour arriver à une expression commune de la lutte des femmes pour l'égalité tenant compte des contradictions sociales et des facteurs proprement culturels, elle adapte le concept d'intersectionnalité utilisé par les féministes afro-américaines pour proposer une intersectionnalité haïtienne féministe correspondant à la condition des femmes haïtiennes. Cette réflexion très fine conduit à une approche originale pour sortir de l'impasse.

La violence est l'expression extrême de la condition féminine telle qu'elle apparaît dans le construit social. **Eunide Louis** entreprend de dresser un bilan des efforts pour contrer les violences faites aux femmes et de dégager les enjeux et perspectives d'une telle lutte. Le premier mérite de son article, « Violences faites aux femmes : enjeux et perspectives », est de situer et de définir la lutte contre les violences dans le cadre général de la lutte des femmes contre toutes les formes de discrimination et pour l'égalité. En effet, la violence n'est autre chose que la pire forme de discrimination et tient sa source dans l'inégalité entre les hommes et les femmes. De plus, l'article est très bien documenté sur les étapes franchies, les acteurs en présence et les événements significatifs, dégageant le rôle de l'État, les initiatives des organisations de femmes et les interventions des agences internationales. L'éclairage qu'apporte l'approche historique permet de mieux dégager les perspectives de la lutte. Pour terminer, l'auteure énumère les difficultés qui freinent le mouvement et qui peuvent l'empêcher d'aboutir si on ne s'y attaque pas résolument, offrant du même coup des pistes de solution.

L'article de **Nathalie Lamaute-Brisson**, « Du recensement agricole aux relations de genre dans l'agriculture », répond à une question précise de l'appel à contribution. L'économiste relève dans le recensement agricole 2008-2009 une avancée significative par rapport au recensement agricole de 1950 en raison de

la présence de la variable genre. Son article, qu'elle qualifie de première exploration, tout en montrant les limites des résultats publiés, offre en même temps une analyse minutieuse du secteur agricole et met en relief les potentialités offertes par le recensement pour la recherche avancée, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les relations de genre dans l'agriculture haïtienne.

Pour sa part, **Any M. G. François**, à la recherche de nouveaux cadres d'analyse de la situation économique des femmes haïtiennes, partage ses découvertes dans son article « Si les femmes haïtiennes comptaient ». Elle commence par situer ses repères historiques dans les constats de l'économiste Mireille Neptune Anglade, puis elle engage chercheurs et intervenants à enrichir la réflexion et la recherche en explorant d'autres cadres d'analyse, comme celui qu'utilise l'économiste féministe Marylin Waring dont les travaux de recherche et les interventions dans différents pays lui semblent inspirants. L'auteure développe ses analyses à la lumière des éléments nouveaux apparaissant dans deux documents récents qui lui servent de référence : le Recensement général de l'agriculture et la Politique de développement agricole 2010-2025 du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du développement rural (MARNDR). Elle y cerne des points d'appui pour éclairer des problématiques et suggérer quelques pistes de recherche.

Pour terminer, nous soulignons le travail d'une équipe conduite par le professeur **Bénédict Paul** qui présente une étude sur le thème « Femmes et développement économique en Haïti », fondée sur les résultats de recherches sur la condition des femmes dans l'entrepreneuriat en Haïti. **Nedjée Mauconduit**, **Etzer S. Emile** et **Bénédict Paul** en sont les auteurs. Critiquant les limites de la microfinance, avec un appel au réalisme, les auteurs adressent au gouvernement, au secteur privé et à la société civile des recommandations pratiques immédiatement applicables.

Il nous reste à remercier les auteurs pour leur généreuse et précieuse contribution, plus large en fait que celle qui a pu être effectivement inscrite pour publication. Nous sommes reconnaissantes pour tous les efforts de participation et nous encourageons les auteurs qui se sont déjà engagés ou qui se sentent concernés à poursuivre études et recherches sur la problématique cruciale de la condition des femmes. Un mot de remerciement aussi pour les membres du Comité éditorial qui ont manifesté leur intérêt de diverses façons. Ce sont tous ces contributeurs, ceux qui écrivent, mais aussi ceux qui lisent, qui sont les véritables acteurs de l'édification de cette réflexion pour l'action au bénéfice d'une Haïti nouvelle. ■

Kerline Joseph, Ph. D., Chercheure associée à la chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), Université du Québec à Montréal/ Co-présidente du comité État, gouvernance et justice (Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti nouvelle (GRAHN)). jkerline@hotmail.fr

Adeline Magloire Chancy, M.A., ex ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et Consultante Nationale pour la rédaction du Rapport d'Haïti sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. adchancy@hotmail.com